

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 20 du 11 mai 2017

TEXTE SIGNALE

DÉCRET N° 2017-722

relatif aux modalités d'appréciation de la valeur et de l'expérience professionnelles de certains fonctionnaires éligibles à un avancement de grade.

Du 2 mai 2017

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE.

DÉCRET N° 2017-722 relatif aux modalités d'appréciation de la valeur et de l'expérience professionnelles de certains fonctionnaires éligibles à un avancement de grade.

Du 2 mai 2017

NOR R D F F 1 7 0 7 4 2 1 D

Textes modifiés :

Décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 (JO n° 174 du 30 juillet 2010, texte n° 22 ; signalé au BOC 38/2010 ; BOEM 250.4.3.1, 250.4.3.2, 250.4.4) modifié.

Décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 (n.i. BO ; JO n° 292 du 18 décembre 2014, texte n° 58).

Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 (n.i. BO ; JORF du 11 janvier 1986, P. 535).

Référence de publication : JO n° 105 du 4 mai 2017, texte n° 99 ; signalé au BOC n° 20/2017.

JORF n° 105 du 4 mai 2017, texte n° 99.